



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
GÉNÉRALE

TD/B/48/9  
21 août 2001

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Quarante-huitième session

Genève, 1<sup>er</sup>-12 octobre 2001

Point 5 *b* de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT SUR L'ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN**

**Établi par le secrétariat de la CNUCED**

**Résumé**

L'évolution préoccupante de l'économie palestinienne en 2000-2001 a mis en lumière des faiblesses structurelles de longue date, qui ont été aggravées par une forte baisse et une large désorganisation de l'activité économique au cours de la période. Un taux de chômage élevé et instable, un déficit commercial chronique et un écart sans cesse croissant entre les besoins en matière d'investissement et l'épargne nationale sont autant de problèmes persistants que la crise récente a remis en évidence. Les changements structurels importants survenus ces 10 dernières années ne se sont pas accompagnés d'une amélioration notable de la capacité de production nationale, d'où un déficit de création d'emplois, de recettes d'exportation pour le financement des importations et d'épargne pour l'investissement. En outre, la faible contribution des sources nationales à l'augmentation du revenu national rend l'économie plus vulnérable aux chocs extérieurs.

Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Plus de neuf mois de crise économique ont anéanti une grande partie des progrès qui avaient été réalisés en matière de renforcement des institutions, de réforme réglementaire et d'élaboration des politiques économiques au cours de la période intérimaire 1994-1999 consécutive aux accords de paix israélo-palestiniens. Outre des pertes représentant au moins un quart du revenu national et un affaiblissement de l'infrastructure économique et commerciale, la crise a entraîné une baisse brutale du revenu des ménages palestiniens, une hausse importante du chômage et une augmentation de la pauvreté. L'Autorité palestinienne devra élaborer rapidement un programme de relance et de reconstruction dans le cadre d'une politique économique soutenue. Tout en fournissant une assistance technique au peuple palestinien pour répondre à certains besoins nouveaux que la crise a créés dans les secteurs du commerce et des services, la CNUCED a continué d'axer ses efforts sur le renforcement des capacités à long terme. Les activités opérationnelles visent à mettre en correspondance les compétences techniques de base du secrétariat avec les besoins de développement de l'Autorité palestinienne et les fonds fournis par des donateurs à des fins précises. Ce faisant, le secrétariat a renforcé sa coopération avec les organisations internationales compétentes et les donateurs pour fournir une assistance concrète au peuple palestinien.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Chapitre</b>	<b>Page</b>
I. ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE PALESTINIENNE, 2000-2001 .....	4
A. Des faiblesses structurelles persistantes .....	4
B. Une crise économique généralisée aux répercussions considérables .....	8
C. Perspectives de développement soutenu de l'économie palestinienne .....	10
II. ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN .....	13
A. Cadre d'action, objectifs et activités achevées, 1997-2001 .....	13
B. Principales activités opérationnelles en cours et activités prioritaires proposées .....	14
1. Politique et stratégie commerciales .....	14
2. Facilitation du commerce et logistique .....	15
3. Financement et développement .....	15
4. Investissement, entreprises et concurrence .....	16
C. Réponse de la CNUCED/CCI à la crise économique palestinienne et coordination interinstitutions .....	16

Tableau 1. Économie palestinienne (Cisjordanie et bande de Gaza) – Principaux indicateurs économiques globaux, 1993-2000

Tableau 2. Programme d'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien, 1997-2002

## Chapitre I

### ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE PALESTINIENNE, 2000-2001

#### A. Des faiblesses structurelles persistantes

1. Les faits survenus en 2000-2001 ont non seulement eu des répercussions négatives sur tous les secteurs économiques et sociaux du territoire palestinien occupé, mais ont aussi mis en évidence certaines faiblesses structurelles chroniques qui entravent depuis de nombreuses années le développement soutenu de l'économie palestinienne<sup>1</sup>. La crise récente a une nouvelle fois braqué les projecteurs sur ces faiblesses de l'économie palestinienne et sur leurs répercussions néfastes sur la croissance. Sur la lancée de la reprise amorcée à la fin de 1997, l'économie palestinienne a connu une croissance vigoureuse en 1998-1999, le produit intérieur brut (PIB) réel ayant, d'après les estimations, augmenté de 6 % en 1999<sup>2</sup>. Le revenu national brut (RNB) réel par habitant aurait augmenté de 3,5 %, pour atteindre 1 965 dollars. D'après les projections, le PIB et le RNB devaient continuer à augmenter en 2000, bien qu'à un rythme plus lent, et l'on a brièvement cru que l'économie allait connaître une croissance plus durable.

2. Toutefois, l'économie palestinienne a continué de souffrir de déséquilibres chroniques au cours de la période intérimaire. La CNUCED a examiné les problèmes structurels persistants et profondément ancrés de l'économie palestinienne dans de précédents rapports et études<sup>3</sup>. La faiblesse de la création d'emplois, du taux d'épargne et de l'activité d'exportation met en évidence des problèmes chroniques de capacité de production, qui perpétuent une dépendance excessive à l'égard de l'économie israélienne. Cette situation rend l'économie palestinienne particulièrement vulnérable aux chocs extérieurs et sape les efforts déployés pour créer un environnement macroéconomique plus stable, nécessaire à une croissance durable.

3. Malgré les progrès réalisés en matière de renforcement des institutions, de réforme réglementaire et d'élaboration des politiques économiques durant la période intérimaire 1994-1999 qui a suivi la signature des Accords de paix israélo-palestiniens<sup>4</sup>, les conclusions de précédentes études semblent encore plus pertinentes à la lumière de l'évolution récente de la situation. L'interaction entre les contraintes de longue date et les nouvelles pressions est illustrée par plusieurs indicateurs globaux qui mettent en évidence les difficultés économiques persistantes du territoire palestinien et la vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs, comme ceux qui se sont produits en 1991, 1994, 1996 puis de nouveau en 2000 (voir le tableau 1):

- ?? Le déséquilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre, illustré par l'instabilité du taux de chômage, qui avait fortement augmenté à des moments critiques au cours de la période intérimaire, puis avait commencé de diminuer avant que la crise ne fasse du jour au lendemain des milliers de nouveaux chômeurs. La faiblesse de la capacité d'absorption de l'économie, conjuguée au nombre élevé de travailleurs palestiniens employés en Israël, est de nouveau mise en évidence;
- ?? Les déficits persistants de la balance du commerce extérieur et de la balance des paiements. Le déficit commercial n'a cessé de croître avant et pendant la période intérimaire pour atteindre plus de la moitié du produit intérieur. Bien que moins vulnérable aux chocs extérieurs que le chômage, le déficit commercial est alimenté

par un affaiblissement de la capacité d'exportation et par une consommation sans restrictions qu'encourage une structure des importations relativement ouverte;

?? L'incapacité de l'économie de dégager une épargne nationale suffisante pour faire face aux besoins en investissements publics et privés, ainsi qu'en témoigne le déséquilibre grandissant entre l'épargne nationale et l'investissement.

4. La grande incertitude suscitée par ces problèmes structurels, aggravée par l'impact de l'occupation prolongée, des conflits et de la nature transitoire des arrangements concernant la période intérimaire, fait que les investissements productifs sont restés modestes. Le faible niveau de capitalisation qui continue d'entraver le développement de l'appareil industriel contraste avec l'importance de la formation brute de capital, qui représente un tiers du PIB et est principalement composée d'investissements privés. Les investissements concernent surtout le secteur de la construction, en particulier de logements privés, poursuivant la tendance apparue dans les années 80 avec le rôle croissant des sources extérieures de revenu<sup>5</sup>.

5. La lenteur avec laquelle les projets d'investissements publics dans le secteur des infrastructures ont été mis en œuvre a également découragé le secteur privé palestinien et les investisseurs étrangers d'entreprendre des projets à forte intensité de capital dans le secteur productif. Les investissements étrangers directs (IED) sont restés limités au cours de la période intérimaire, en dépit de quelques initiatives venant principalement d'investisseurs palestiniens expatriés, qui ont donné quelques résultats à court terme mais, compte tenu du contexte incertain, constituent un engagement stratégique limité. Malgré le large éventail d'incitations offertes aux investisseurs étrangers (longue période d'exonération fiscale, garanties d'investissement, traitement national et libre rapatriement des capitaux), l'IED a surtout concerné les secteurs du bâtiment, de l'immobilier et du tourisme.

6. Même si les problèmes demeurent, quelques changements structurels importants se sont produits durant la période intérimaire, notamment une diminution sensible de la part du secteur agricole dans le PIB, conjuguée à une augmentation de la part de la production industrielle<sup>6</sup>. La reprise survenue dans le secteur industriel et la relance de la croissance dans le secteur des services, en particulier le secteur touristique, ont contribué à stimuler la croissance du PIB à partir de 1997, tandis que le chômage tombait à 12 % cette même année, contre 24 % en 1996. Le déficit commercial s'était stabilisé, même s'il restait très élevé. Toutefois, la capacité de production nationale est restée limitée<sup>7</sup>. La modeste contribution du PIB au revenu national montre que la stimulation de la croissance continue de passer par l'exportation de services de main-d'œuvre, presque exclusivement vers Israël<sup>8</sup>.

7. Outre ces contraintes internes, on attribue de plus en plus l'irrégularité des résultats de l'économie palestinienne au régime commercial fondé sur le Protocole israélo-palestinien relatif aux relations économiques et aux difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre durant une grande partie de la période intérimaire. Il va sans dire que ce protocole, qui s'apparente beaucoup à une union douanière, a profité à l'économie palestinienne, comme la CNUCED l'a indiqué dans ses rapports depuis 1994. Toutefois, son application au-delà de la période intérimaire pour laquelle il avait été conçu limite fortement les options possibles pour l'économie palestinienne en matière de commerce et de développement, en perpétuant les distorsions qui caractérisent les quantités et les sources des importations palestiniennes et en maintenant les prix et les droits de douane palestiniens à des niveaux élevés.

**Tableau 1**

Économie palestinienne (Cisjordanie et bande de Gaza) – Principaux indicateurs économiques globaux, 1993-2000

<b>ANNÉE</b>	<b>1993</b>	<b>1994</b>	<b>1995</b>	<b>1996</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>
<i>Création de ressources</i>	<i>En millions de dollars des États-Unis courants</i>							
Produit intérieur brut (PIB)	2 759	2 624	3 112	3 413	3 882	4 156	4 622	3 986
Revenu net des facteurs	620	575	500	469	512	855	879	564
Revenu national brut (RNB)	3 380	3 199	3 612	3 882	4 394	5 011	5 501	4 550
Transferts courants nets	278	559	349	594	340	372	268	400
Revenu national brut disponible	3 657	3 758	3 961	4 476	4 734	5 383	5 769	4 950
<i>Utilisation des ressources</i>								
Consommation	3 068	3 334	3 510	4 297	4 724	4 921	5 362	4 983
Investissement	655	960	1 195	1 177	1 417	1 684	1 849	1 594
Épargne nationale	589	424	451	179	10	462	407	-33
Épargne nationale – investissement	-66	-535	-744	-999	-1 407	-1 222	-1 441	-1 627
Balance commerciale	-964	-977	-1 401	-1 856	-2 074	-2 439	-2 588	-2 600
<i>Pour mémoire</i>	<i>En milliers</i>							
Population	2 090	2 060	2 149	2 279	2 575	2 683	2 799	2 923
Population active	380	412	451	479	596	667	683	787
Population employée en Israël	84	70	75	76	77	119	135	100
Population sans emploi	24	62	81	114	128	86	79	295

ANNÉE	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
	<i>En dollars des États-Unis courants</i>							
PIB par habitant	1 320	1 274	1 448	1 498	1 508	1 549	1 651	1 364
RNB par habitant	1 617	1 553	1 681	1 703	1 706	1 868	1 965	1 557
	<i>Croissance annuelle (en prix courants)</i>							
PIB par habitant		-4	14	3	1	3	7	-12
RNB par habitant		-4	8	1	0	9	5	-17
	<i>En pourcentage</i>							
Épargne-investissement/Revenu national brut disponible	-9	-14	-19	-22	-30	-23	-25	-33
Balance commerciale/PIB	-35	-37	-45	-54	-53	-59	-56	-65
Population sans emploi/population active	6	15	18	24	22	13	12	37

**Sources:** Pour 1993, les données ont été calculées à partir des données du *Statistical Abstract of Israel*, 1995, du Bureau central de statistique israélien; pour 1994-1999, les données proviennent du Bureau central de statistique palestinien, *National accounts*, 1994-1999, bien que certains indicateurs pour 1999 aient été calculés à partir de moyennes annuelles précédentes. Pour 2000, les chiffres sont des estimations de la CNUCED fondées sur des données préliminaires publiées par le Bureau central de statistique palestinien en février 2001, qui tiennent compte des répercussions de la crise.

8. Les arrangements concernant la période intérimaire ont encouragé une intégration déséquilibrée de l'économie palestinienne dans l'économie israélienne, plus moderne et plus riche, comme en témoignent l'ampleur et la concentration des échanges avec Israël. Par ailleurs, les nouveaux intérêts commerciaux israélo-palestiniens au sein de l'union douanière intérimaire ont parfois favorisé des activités, en grande partie improductives, de recherche de rente<sup>9</sup>. Outre la lourdeur des procédures de douane, d'expédition et de transport terrestre et l'insuffisance des infrastructures matérielles, la compétitivité industrielle souffre de coûts de transaction excessifs.

9. De plus, les conditions difficiles d'accès aux marchés n'ont pas permis aux exportateurs palestiniens de tirer parti des avantages potentiels qu'offrent les accords commerciaux préférentiels négociés avec divers partenaires depuis 1994, ce qui a empêché une diversification des échanges et donc limité encore l'expansion de la capacité de production<sup>10</sup>. Les échanges commerciaux ont aussi été entravés par le bouclage des frontières et les restrictions imposées par Israël à la circulation des marchandises et des travailleurs. Cette situation, qui prive l'économie des revenus de ceux qui travaillent en Israël et décourage les échanges avec le reste du monde, a des répercussions tant immédiates qu'à long terme, étant donné le temps que met l'économie à se rétablir, comme on l'a vu en 1998-1999 par rapport à 1996-1997.

### **B. Une crise économique généralisée aux répercussions considérables**

10. La période couverte par le présent rapport (à partir d'octobre 2000) a été marquée par un nombre de restrictions sans précédent à la circulation des marchandises, des travailleurs et des ressources financières, qui ont provoqué une vaste crise économique avec des répercussions immédiates et à long terme sur le développement économique. Les restrictions ont pris des proportions particulièrement importantes avec la fermeture des frontières internationales entre le territoire palestinien et Israël, la Jordanie et l'Égypte, isolant totalement le territoire palestinien du reste du monde. Durant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2000 au 31 janvier 2001, les frontières ont été bouclées pendant 75 % des jours ouvrables, et l'aéroport international de Gaza a été fermé pendant 50 % des jours ouvrables<sup>11</sup>.

11. La circulation des marchandises s'est faite avec difficulté entre les périodes de bouclage total, le renforcement des mesures de sécurité aux points de passage commerciaux ayant entraîné une réduction des heures d'ouverture et du nombre de camions autorisés à franchir les frontières. La circulation des marchandises et des travailleurs a également été restreinte par des mesures de bouclage interne: les routes conduisant aux villes et villages de Cisjordanie et de la bande de Gaza ont été fermées de manière permanente ou temporaire pendant une grande partie de la période considérée, créant 54 poches isolées sous juridiction de l'Autorité palestinienne. Par ailleurs, l'impossibilité d'assurer le passage entre la Cisjordanie et la bande de Gaza (sauf durant une courte période en 1999-2000) a mis en péril l'intégrité économique déjà fragile de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, que les accords sur la période intérimaire devaient pourtant garantir<sup>12</sup>.

12. Les incidences des mesures de bouclage et autres restrictions à la liberté de mouvement ont été aggravées par les sanctions économiques appliquées à divers moments à partir de la fin de 2000. Par exemple, Israël a suspendu le versement des recettes douanières et des impôts indirects dus à l'Autorité palestinienne, estimés à 190 millions de dollars fin avril 2001<sup>13</sup>. Les camions et les marchandises destinés aux importateurs palestiniens transitant par des ports israéliens ont été retardés ou bloqués pour des raisons de sécurité et autres contrôles pendant

des périodes indéfinies. Les producteurs et les consommateurs ont également dû faire face à des pénuries répétées de matériaux (ciments, produits chimiques), de combustibles, de céréales et autres matériaux importés en vrac susceptibles de faire l'objet de restrictions ou d'interdictions d'entrée sur le territoire<sup>14</sup>.

13. Ces mesures ont eu de lourdes conséquences pour l'économie palestinienne, car elles l'ont privée de ses principales sources de revenu. Les ressources économiques se sont asséchées, les pertes étant estimées entre 2 et 3 milliards de dollars pour le premier semestre seulement, d'après différentes sources<sup>15</sup>. Les pertes résultent notamment de la chute des revenus du travail en Israël (environ 20 % des pertes totales) et de la baisse d'activité dans la plupart des secteurs économiques du territoire. En outre, les pertes indirectes (destruction d'infrastructures) se chiffrent à plus de 200 millions de dollars pour la même période<sup>16</sup>. La production intérieure ayant chuté de près de 50 % en octobre-décembre 2000, le RNB par habitant aurait diminué d'environ 20 % en 2000 par rapport à 1999<sup>17</sup>. D'après une étude du Bureau central de statistique palestinien concernant la période octobre-novembre 2000, le secteur du bâtiment et l'industrie manufacturière ont subi les plus grosses pertes totalisant à eux deux 40 % environ de la baisse du PIB.

14. Le taux de chômage a -fortement et rapidement augmenté. D'après plusieurs sources, quelque 300 000 Palestiniens, soit environ les deux cinquièmes de la population active, étaient sans emploi à la mi-2001. Les indicateurs de la pauvreté se sont considérablement dégradés durant la période allant du 1<sup>er</sup> octobre 2000 au 31 janvier 2001, et plus de 1 million de Palestiniens, soit un tiers de la population, vivent en dessous du seuil de pauvreté (2,10 dollars par jour)<sup>18</sup>. Le revenu des ménages s'est également détérioré; 64 % des ménages palestiniens auraient un revenu inférieur à 400 dollars par mois (pour un foyer de six personnes)<sup>19</sup>. L'économie palestinienne est de plus en plus endettée, le secteur privé connaît une crise de liquidité, tandis que le déficit budgétaire de l'Autorité palestinienne devrait atteindre 524 millions de dollars d'ici la fin de 2001, soit environ 25 % du budget d'urgence prévu pour 2001<sup>20</sup>.

15. Les donateurs ont répondu très vite aux besoins urgents créés par la crise, en offrant un appui budgétaire et en mettant en œuvre des projets d'aide d'urgence aux personnes défavorisées et sans emploi<sup>21</sup>. En octobre 2000, les participants à la Réunion au sommet des pays arabes ont décidé de fournir une aide et des secours d'un montant de 1 milliard de dollars, mais les fonds effectivement versés n'ont pas suffi face à l'ampleur des besoins. Sur les quelque 700 millions de dollars annoncés à la mi-2001, 270 millions de dollars ont été versés, en partie sous la forme d'un prêt à des conditions de faveur pour le soutien du budget pendant neuf mois, outre 40 millions de dollars au moins alloués à titre d'aide d'urgence. Parallèlement, l'Union européenne a versé un montant de 87 millions d'euros pour aider l'Autorité palestinienne à faire face à ses dépenses urgentes et la Banque mondiale a approuvé une subvention de 12 millions de dollars destinée à financer des emplois pour les travailleurs palestiniens précédemment employés en Israël. Ces importantes mesures d'appui ont été complétées par diverses initiatives lancées par des donateurs et des organisations internationales (aide d'urgence à la création d'emplois, aide alimentaire, services sociaux et appui budgétaire).

16. S'il est évident que la crise est lourde de conséquences, il est difficile de savoir comment l'économie parviendra à repartir et combien de temps cela prendra<sup>22</sup>. Au début de décembre 2000, le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens

occupés a déclaré que les progrès réalisés ces trois dernières années concernant les conditions de vie des Palestiniens avaient été complètement anéantis au cours des deux derniers mois<sup>23</sup>. La crise a détourné l'attention des donateurs des projets de développement au profit de la création urgente d'emplois, ce qui a entraîné l'interruption de projets d'assistance technique à long terme et d'amélioration des infrastructures qui visaient à améliorer la capacité de production nationale. Par ailleurs, les mesures de restriction ont aggravé les faiblesses structurelles, et les conditions de vie risquent de se détériorer encore. De grands projets d'investissement ont été gelés, étant donné l'ampleur des risques économiques et politiques.

17. Les secteurs du tourisme, des transports et des services connexes, extrêmement sensibles à de telles perturbations, ont été particulièrement touchés après plusieurs années d'investissements soutenus. Dans le secteur agricole, la situation s'est encore détériorée, les agriculteurs devant abandonner les récoltes dans les champs pour éviter un surcroît de dépenses<sup>24</sup>. Les exportations de produits agricoles ont brutalement diminué alors qu'il aurait fallu qu'elles augmentent pour financer les investissements nécessaires à l'augmentation de la productivité dans ce secteur. Dans ce contexte, il est impossible d'entreprendre les réformes structurelles requises pour remédier aux déséquilibres chroniques de l'économie, en particulier sa forte dépendance à l'égard des ressources extérieures pour stimuler la croissance et sa vulnérabilité aux chocs extérieurs.

18. La capacité, déjà limitée au départ, de l'Autorité palestinienne de répondre aux besoins de développement de la population s'est encore réduite et les services sociaux sont de plus en plus difficilement assurés, les ressources devant être réaffectées à des projets d'urgence. À la mi-avril 2001, l'Autorité palestinienne avait débloqué un montant de 630 millions de dollars pour couvrir les dépenses liées à l'amélioration des services sanitaires, sociaux et éducatifs, à la fourniture de vivres aux pauvres et à la reconstruction des infrastructures endommagées<sup>25</sup>. Parallèlement, les obligations au titre de la dette publique ne cessent d'augmenter, les prêts représentant une part croissante de l'aide. La diminution de l'aide fournie par les donateurs compromet la viabilité des efforts de développement, et la détérioration des termes de l'échange de produits à forte intensité de main-d'œuvre ainsi que les difficultés d'accès aux marchés d'exportation font que le développement de l'économie palestinienne apparaît comme une tâche plus ardue que jamais.

### **C. Perspectives de développement soutenu de l'économie palestinienne**

19. Comme on l'a vu plus haut, les décideurs économiques de l'Autorité palestinienne sont d'ores et déjà confrontés à de terribles problèmes, qui devront être réglés quelles que soient les répercussions ultimes de la crise économique palestinienne de 2000-2001 ou le moment exact où l'activité économique et les relations avec Israël et le reste du monde reprendront un semblant de normalité. Les problèmes tant structurels que «transitoires» de l'économie palestinienne, qui ont été exposés dans les paragraphes précédents, sont désormais bien connus de l'Autorité palestinienne et de la communauté internationale. S'il importe de les analyser et de poser un diagnostic afin de parvenir à des mesures efficaces, il faut avant tout élaborer rapidement un programme de relance et de reconstruction dans le cadre d'une politique économique plus soutenue. Le présent rapport n'a pas pour objet de préconiser des solutions ni d'établir des prévisions sur l'évolution de l'économie palestinienne. En fait, les formules secrètes ou les formules miracles sont rares, si tant est qu'elles existent. Les sources palestiniennes et internationales, notamment la CNUCED, qui se sont consacrées à l'analyse des problèmes

de développement et des possibilités d'action ont abordé la question sous divers angles sectoriels et politiques. L'Autorité palestinienne n'ignore pas l'ensemble des mesures auxquelles elle peut recourir dans les circonstances actuelles et les décisions de politique économique qu'elle doit envisager pour édifier une «économie nationale».

20. À cet égard, il importe avant tout d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes à court terme pour permettre à l'économie d'absorber le dernier choc subi et d'amorcer une reprise. Dans un premier temps, d'importantes mesures d'aide et de protection sociales doivent être prises en faveur des ménages touchés de plein fouet par la crise. Il est certain que la levée des restrictions imposées au cours de l'année écoulée à la circulation des marchandises et des travailleurs contribuera à elle seule pour beaucoup à l'accroissement des revenus et de la production nécessaire pour stimuler la demande globale. Cela ne sera toutefois pas suffisant pour relancer les investissements et les exportations, qui continuent d'être particulièrement vulnérables aux problèmes structurels évoqués plus haut. Les programmes d'urgence de création d'emplois déjà mis en œuvre ne permettront pas non plus de réduire sensiblement le taux de chômage des Palestiniens, en particulier si l'on ne parvient pas à revenir aux niveaux précédents d'emploi en Israël.

21. Il faudra donc déployer des efforts plus vigoureux et plus ciblés pour encourager la création d'emplois viables dans l'économie palestinienne, à commencer par les secteurs qui ont dû licencier lors de la crise, ainsi que les branches d'activités dont on sait déjà qu'elles peuvent contribuer à la croissance, à l'augmentation des exportations et à la création d'emplois, même si cela n'a pas été jusqu'à présent possible du fait de l'insuffisance des investissements et des incertitudes quant aux perspectives d'exportation. Les organisations internationales et les donateurs ont un rôle essentiel à jouer en fournissant à l'Autorité palestinienne les conseils techniques, les programmes de formation et l'appui financier nécessaires pour lancer un programme crédible visant à remettre l'économie sur les rails d'une croissance soutenue.

22. Déjà en 2000, en étroite collaboration avec le Fonds monétaire international, l'Autorité palestinienne avait commencé à préparer un «cadre d'action économique», placé sous la supervision du Haut Conseil pour le développement, pour veiller à ce que dans les années à venir, «les politiques économiques contribuent notablement à la solution des problèmes et des difficultés de l'économie palestinienne»<sup>26</sup>. Si les événements de l'année dernière ont contraint l'Autorité palestinienne à interrompre la mise en œuvre de ce cadre d'action important, elle devra bientôt reprendre les choses là où elle les a laissées. En un sens, la crise de 2000-2001 aura permis à l'Autorité palestinienne de recentrer et de relancer son action en tenant compte à la fois des facteurs structurels et de tendances plus récentes. Comme l'a noté la CNUCED dans une étude des résultats économiques de la période intérimaire et des mesures à prendre, achevée la veille de la crise<sup>27</sup>:

Il est désormais largement admis que l'Autorité palestinienne, alors qu'elle se prépare à assumer les responsabilités d'un gouvernement national, doit se doter d'une grande déclaration de politique générale. Ce texte aiderait à orienter les efforts de création d'institutions, les mesures de réforme et les programmes de reconstruction et servirait de guide pour l'élaboration d'une politique de développement stratégique. Il permettrait aussi aux décideurs de disposer d'analyses concrètes et quantifiables des coûts et avantages économiques et financiers à long terme d'une autre voie vers le développement,

et il constituerait un outil de référence indispensable pour les négociations économiques aux échelons bilatéral, régional ou mondial.

23. Tant que la situation ne se sera pas suffisamment stabilisée pour permettre aux dirigeants de l'Autorité palestinienne de se concentrer de nouveau sur les stratégies à adopter à long terme, l'attention sera obligatoirement accordée en priorité aux besoins économiques et sociaux immédiats créés par la crise. Toutefois, après 10 ans de crises et de reprises économiques, de grandes attentes et de promesses non tenues, la crise récente a, de fait, remis en évidence la très forte interdépendance qu'il y avait entre développement et paix. De même que la crise a montré qu'un développement soutenu de l'économie palestinienne était peu probable dans les circonstances actuelles ou celles qui prévalaient lors de la période intérimaire, c'est par un effort constant en faveur du développement palestinien que l'on créera sur le terrain les conditions nécessaires pour promouvoir la stabilité et la paix à long terme. Une étude quantitative récente<sup>28</sup> a montré qu'il était possible de remédier durablement aux déséquilibres et aux problèmes examinés plus haut, qui entravent le fonctionnement de l'économie palestinienne depuis des décennies. Au vu des faits décourageants survenus au cours de l'année écoulée, il semble important de rappeler les résultats de cette étude pour réaffirmer qu'il est réaliste d'espérer un avenir meilleur pour le peuple palestinien après de nombreuses années de privation.

## Chapitre II

### ASSISTANCE TECHNIQUE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN

#### A. Cadre d'action, objectifs et activités achevées, 1997-2001

24. Conformément au plan à moyen terme de l'Organisation des Nations Unies pour la période 1998-2001, l'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien consiste en un programme multiforme et intégré de coopération technique s'appuyant sur les compétences techniques de l'ensemble du secrétariat. Lorsque la CNUCED a commencé d'apporter une assistance technique à l'Autorité palestinienne en 1995-1997, les activités ont été arrêtées en fonction des besoins prioritaires recensés par l'Autorité palestinienne au début de son programme de développement et de relèvement. Par la suite, les besoins d'assistance technique se sont diversifiés en même temps que le secrétariat développait ses compétences techniques et sa capacité de répondre de manière efficace aux demandes qui lui étaient adressées, et l'Autorité palestinienne sa capacité d'absorber l'aide fournie. C'est ainsi qu'au paragraphe 167 du Plan d'action adopté à sa dixième session, la Conférence s'est félicitée de l'assistance fournie par le secrétariat au peuple palestinien et a demandé qu'elle soit renforcée. En conséquence, dès 2000, les activités de la CNUCED ont été regroupées sous quatre rubriques programmatiques:

- ?? Politiques et stratégies commerciales;
- ?? Facilitation du commerce et logistique;
- ?? Financement et développement;
- ?? Entreprises, investissements et politique de concurrence.

25. Sur la base des résultats d'études analytiques et empiriques réalisées dans chacun de ces domaines et des besoins d'assistance technique spécifiques recensés par l'Autorité palestinienne, le secrétariat a pu offrir une assistance technique ciblée, qui dans certains cas, contribue non seulement à renforcer les capacités, mais aussi à donner les moyens à l'Autorité palestinienne de faire face aux nouveaux problèmes. Dans chaque domaine, des services consultatifs, une formation de groupe et d'autres formes d'assistance technique sont proposées, les principaux objectifs étant les suivants:

- ?? Renforcer les capacités décisionnelles, administratives et institutionnelles de l'Autorité palestinienne pour améliorer les résultats du secteur commercial, l'administration des finances publiques et les services connexes;
- ?? Contribuer à créer un environnement permettant de mobiliser le potentiel de développement du secteur privé palestinien.

26. Comme indiqué dans le tableau 2, à la mi-2001, cinq projets avaient été mis en œuvre et des activités opérationnelles étaient en cours dans le cadre de trois autres, tandis que trois nouveaux projets étaient sur le point d'être lancés. En 2001, le secrétariat avait obtenu 65 % (près de 2 millions de dollars) du montant total des fonds nécessaires pour mettre en œuvre tous les projets d'assistance technique de la CNUCED prévus depuis 1997, ce qui constitue une amélioration sensible de la situation par rapport aux années précédentes, étant donné

que de nouvelles demandes d'assistance sont parvenues de l'Autorité palestinienne et que les donateurs ont renforcé leur appui aux activités d'assistance technique de la CNUCED. Un montant approximatif de 1 million de dollars sous forme de ressources extrabudgétaires est encore nécessaire pour réaliser les activités de deux projets en cours (en partie financés) et de 10 projets envisagés (non financés) qui ont été demandés par l'Autorité palestinienne, y compris une aide technique d'urgence rendue nécessaire par la crise récente (voir la section C ci-après).

27. Alors qu'à la mi-2000, le secrétariat était prêt à engager l'exécution de trois grands nouveaux projets de développement, cette intensification de l'assistance ainsi que divers services consultatifs et activités de formation ont été brutalement interrompus par la détérioration de la situation sur le terrain à compter du mois d'octobre. En conséquence, les dépenses effectives liées aux projets d'assistance technique en 2000-2001 n'ont pu suivre l'augmentation des ressources annoncées. Cela montre que pour que son aide soit la plus efficace possible, la CNUCED doit pouvoir compter sur des conditions normales et stables et se fonder sur une approche systématique et intégrée, en coordination étroite avec les programmes internationaux pertinents. La situation au cours de l'année écoulée a compliqué la fourniture de l'assistance technique et exigé d'adopter un rythme plus prudent, mais le secrétariat a étudié les moyens de relancer progressivement plusieurs projets en 2001, en particulier ceux pour lesquels on disposait déjà de ressources.

## **B. Principales activités opérationnelles en cours et activités prioritaires proposées**

28. Les activités d'assistance technique à l'Autorité palestinienne que la CNUCED avait programmées avant la crise récente ont repris à la mi-2001, des projets étant en cours dans chacun des quatre grands domaines mentionnés plus haut et quatre autres projets prioritaires étant sur le point d'être lancés, dans l'attente des ressources nécessaires. On trouvera ci-après un bref résumé des progrès réalisés dans chaque domaine ainsi que des renseignements supplémentaires sur les projets achevés et les projets en cours présentés dans le tableau 2.

### **1. Politique et stratégie commerciales**

29. Le secrétariat a pu poursuivre ses services consultatifs et ses activités de formation, à Genève et sur le terrain, dans le cadre de deux projets étroitement liés, à savoir le *Programme de formation à la diplomatie du commerce international (phase II)* et les *Arrangements commerciaux bilatéraux et régionaux*. Des réunions avec des experts et des consultations de haut niveau ont été organisées par le secrétariat à l'intention d'une délégation de l'Autorité palestinienne à Genève en février et mai 2001, dans l'optique d'une plus grande intégration de l'économie palestinienne dans le système commercial multilatéral. En outre, des formateurs de l'Autorité palestinienne adaptent actuellement le matériel de formation à la diplomatie commerciale de la CNUCED pour pouvoir l'utiliser dans le cadre d'une série d'ateliers à l'intention du secteur privé palestinien qui seront financés par le PNUD et organisés par des experts de l'Autorité palestinienne, de la CNUCED et de pays arabes. La CNUCED a également été priée d'organiser un stage de formation sur le terrain à l'intention d'une équipe de l'Autorité palestinienne spécialisée dans les conseils techniques en matière de commerce des services. Les deux activités susmentionnées sont prévues pour l'été 2001 si les circonstances le permettent. Parallèlement, des services consultatifs sur des questions commerciales régionales, la politique commerciale bilatérale et le commerce des services continueront d'être offerts en 2001.

30. Dans le cadre de ce programme, deux autres projets prioritaires n'ont pas pu être lancés faute de moyens financiers. L'Autorité palestinienne a sollicité une aide en matière de «commerce et transport de transit», en particulier pour l'élaboration d'accords-cadres de transport en transit avec ses voisins immédiats, domaine qui a pris une importance particulière après la récente crise. Jusqu'à présent, la CNUCED n'a pu offrir que des services consultatifs limités. La mise en œuvre d'un projet d'assistance en matière d'*achats internationaux de produits alimentaires stratégiques* est également en attente, en dépit des problèmes croissants rencontrés par l'Autorité palestinienne dans ce domaine et de l'annonce récente du lancement d'un grand projet de construction de silos à grains sur trois sites dans le territoire.

## **2. Facilitation du commerce et logistique**

31. La CNUCED a réalisé d'importants progrès dans l'élaboration d'un nouveau projet d'assistance concrète dans ce domaine, avec l'approbation d'un projet d'assistance préparatoire SYDONIA++. Le projet sera financé par le Conseil économique palestinien pour la reconstruction et le développement, qui gère le Fonds d'affectation spéciale et d'assistance technique de la Banque mondiale en faveur de l'Autorité palestinienne. Les premières activités qui seront entreprises en 2001 s'inscrivent dans le cadre d'un projet de renforcement des capacités en trois volets, au cours duquel la CNUCED offrira à l'Autorité palestinienne une formation complète aux aspects essentiels de la modernisation des procédures douanières en vue de renforcer les compétences du personnel d'encadrement et d'exécution. Une formation aux technologies de l'information et à l'automatisation sera dispensée par le biais du projet SYDONIA++. En outre, la CNUCED formulera des propositions concrètes concernant l'application de procédures douanières simplifiées, adaptées à un environnement automatisé, et les modifications législatives et réglementaires nécessaires. Une version prototype de SYDONIA++ sera élaborée, installée et mise à l'essai au siège de la Direction générale des douanes.

32. Un autre grand projet d'assistance, qui vise à renforcer *les capacités administratives et institutionnelles du port de Gaza* – organisation de l'Autorité portuaire, étude des aspects juridiques et préparation au programme TRAINMAR – a été réactualisé à la fin de 2000 à la suite d'une mission d'experts de la CNUCED à Gaza. La construction du port a été interrompue en octobre 2000, mais les préparatifs d'ordre institutionnel et juridique devant reprendre à la mi-2001, l'Autorité portuaire a demandé à la CNUCED de poursuivre ses efforts pour mobiliser les ressources financières nécessaires aux activités d'assistance technique dans ce domaine, y compris l'évaluation technique d'autres solutions transitoires en matière de transports maritimes.

## **3. Financement et développement**

33. L'un des projets d'assistance technique de la CNUCED visant à aider l'Autorité palestinienne à maîtriser le problème d'une dette publique croissante concerne l'installation du *système de gestion et d'analyse financière de la dette (SYGADE)*, projet qui devait commencer en octobre 2000. Bien que les activités sur le terrain n'aient pas pu être lancées comme prévu, les premiers travaux de conception institutionnelle de la Direction générale de la dette publique du Ministère des finances et de préparation d'une étude sur les politiques et les stratégies en matière de dette ont été achevés. Par ailleurs, la CNUCED a convenu avec l'Autorité palestinienne de reprogrammer la mise en œuvre du projet à l'été 2001. Ce projet présente un intérêt particulier,

car le problème de la dette publique de l'Autorité palestinienne est encore récent et des synergies sont possibles avec d'autres projets SYGADE dans la région par une mise en commun des compétences et l'élaboration d'une version arabe du SYGADE 5.2. Une fois le système opérationnel, les passerelles qu'il offre vers d'autres systèmes d'analyse économique et financière (notamment le projet *de cadre de simulation macroéconomique* du secrétariat, pour lequel un financement reste à trouver) pourraient contribuer à renforcer les capacités de gestion des ressources financières et d'élaboration des politiques économiques.

#### **4. Investissement, entreprises et concurrence**

34. Les activités d'assistance technique de la CNUCED dans ce domaine devaient entrer dans une nouvelle phase en 2000 avec le lancement du projet d'*appui au développement des petites et moyennes entreprises (PME) (EMPRETEC)*. Un descriptif de projet a été approuvé par la Palestinian Banking Corporation, homologue de la CNUCED au sein de l'Autorité palestinienne, à la mi-2000, mais les activités prévues, pour lesquelles il était indispensable que la situation soit stable sur le terrain, n'ont pu être lancées. Toutefois, la crise récente a rendu l'exécution de ce projet, qui sera étroitement coordonné avec d'autres programmes multilatéraux et bilatéraux de développement des PME, encore plus pertinente. Le projet contribuera non seulement à créer de nouvelles capacités et perspectives pour les PME, qui ont été particulièrement touchées par la crise, mais aussi à établir une solide base de bénéficiaires des fonds de développement destinés à ce secteur, que les donateurs font de plus en plus souvent passer par le système bancaire local.

#### **C. Réponse de la CNUCED/CCI à la crise économique palestinienne et coordination interinstitutions**

35. La nécessité de réorienter l'économie palestinienne dans le sens de relations plus équilibrées avec Israël se faisait sentir avant même la crise récente, étant donné les piètres résultats obtenus par le secteur commercial palestinien au cours des dernières années. Comme on l'a vu au chapitre I, la crise a jeté le doute sur le cadre et les principes fondamentaux sur lesquels se fondent les politiques économiques et commerciales depuis 1994. La coopération économique dans laquelle s'étaient engagées les deux parties fait l'objet d'un examen attentif des deux côtés, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain. Les experts et les décideurs doivent reconsidérer la validité du régime commercial existant par rapport aux priorités de développement à satisfaire. L'accélération de la mondialisation et de la libéralisation, la détérioration des termes de l'échange des produits à forte intensité de main-d'œuvre et les difficultés d'accès aux marchés que connaissent les pays en développement sont autant de facteurs qui ont de lourdes répercussions sur les perspectives de développement de l'économie palestinienne.

36. Dans ce contexte de réévaluation et de réorientation, l'Autorité palestinienne a demandé, en décembre 2000, à la CNUCED et au Centre du commerce international CNUCED/OMC de lui fournir de toute urgence une assistance technique concertée pour faire face aux pressions immédiates, tout en prévoyant des solutions viables de remplacement aux arrangements économiques et commerciaux actuels. Les consultations tenues entre l'Autorité palestinienne, la CNUCED et le CCI ont permis de recenser un certain nombre de domaines d'assistance qui relèvent des domaines de compétences techniques et des programmes de travail des deux organismes. Les activités d'assistance technique proposées se décomposent en trois volets: infrastructure et logistique commerciales; diversification des marchés et mesures d'appui

au commerce; et appui à la politique commerciale. Ces domaines d'assistance correspondent aux nouveaux besoins nés de la situation actuelle et aux problèmes posés par l'émergence d'une économie palestinienne distincte; ils répondent aussi aux impératifs à court terme et à long terme de diversification et de facilitation des échanges palestiniens.

37. L'assistance technique proposée par la CNUCED et le CCI à ce stade viserait à établir dans un délai de six mois une évaluation approfondie des options et des choix politiques et techniques, des plans d'action politiques et techniques, ainsi que des descriptifs de projet concernant le suivi de projets d'assistance financière ou technique. Pour satisfaire ces besoins urgents et répondre de la façon la plus complète possible à l'appel de l'Autorité palestinienne, un montant estimatif de 405 000 dollars, sous forme de ressources extrabudgétaires, serait nécessaire. Si l'assistance de la CNUCED et du CCI peut jouer un rôle de catalyseur pour l'exécution de grands projets considérés comme essentiels pour la réorientation et la restructuration du commerce extérieur palestinien, il revient à l'Autorité palestinienne et aux donateurs de canaliser cette assistance vers des projets et des programmes opérationnels. Au début de 2001, le Secrétaire général de la CNUCED et le Directeur exécutif du CCI ont demandé aux donateurs bilatéraux et aux institutions financières multilatérales d'apporter un appui financier à l'Autorité palestinienne pour l'exécution de ces projets, mais aucune contribution n'a à ce jour été versée.

38. Par ailleurs, le secrétariat a renforcé sa contribution à l'harmonisation et à la coordination interinstitutions. L'établissement de relations de travail étroites avec les organisations internationales et autres entités compétentes fait partie intégrante de toutes les activités d'assistance technique de la CNUCED et s'est révélé un bon moyen de créer des synergies dont tous les partenaires tirent profit. Le secrétariat a apporté d'importantes contributions aux réunions de consultation et de coordination auxquelles il a participé au cours de la période considérée, notamment une réunion de la Banque islamique de développement sur le renforcement de l'économie palestinienne (Le Caire, 28 et 29 janvier 2001), le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien (Vienne, 20 et 21 février 2001) et la Réunion annuelle interinstitutions des Nations Unies (Gaza, 27 et 28 juin 2001).

**Tableau 2**

Programme d'assistance technique de la CNUCED au peuple palestinien, 1997-2002 (au 30 juin 2001)

Programme/projet (les projets partiellement financés ou qui ne le sont pas sont indiqués en italiques)	Contrepartie palestinienne	Durée	Financement (dollars É.-U. – non compris les services administratifs et opérationnels)			Source de financement	État d'avancement
			Budget total	Engagements	Dépenses		
<b>POLITIQUES ET STRATÉGIES COMMERCIALES</b>							
TPS1: Programme de formation à la diplomatie du commerce international: PHASE I	Ministère de l'économie et du commerce	1998-1999	70 000	70 000	70 000	UNITAR PNUD, CNUCED	Achevé en 1999: trois ateliers de formation de groupe.
TPS2: Programme de formation à la diplomatie du commerce international: PHASE II	Ministère de l'économie et du commerce	2000-2001	110 000	65 000 37 000	25 000 -	Royaume-Uni PNUD	Exécution commencée en 2000; ateliers locaux de formation en 2001.
<i>TPS3: Arrangements commerciaux bilatéraux et régionaux</i>	Ministère de l'économie et du commerce	1998-2000	90 000	35 000 13 000	35 000 -	CNUCED PNUD	Experts et services consultatifs en 1998-1999; nouvelles activités prévues sur des questions régionales en 2001.
<i>TPS4: Commerce et transport de transit</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2000-2001	30 000	3 000	3 000	CNUCED	Services consultatifs/experts et atelier de formation de groupe; financement recherché.
<i>TPS5: Achats internationaux de produits alimentaires stratégiques</i>	Ministère des approvisionnements	2001-2002	103 000	-	-	-	Proposition de projet révisée approuvée par l'Autorité palestinienne; donateurs contactés.
<b>FACILITATION DU COMMERCE ET LOGISTIQUE</b>							
TFL1: Renforcement des capacités opérationnelles de l'administration douanière	Ministère des finances	1997-1999	20 000	20 000	20 000	CNUCED	Missions d'évaluation en 1997 et présentation de SYDONIA en 1999.
TFL2: Coopération sous-régionale de l'AP avec l'Égypte et la Jordanie: PHASE I	Ministère de l'économie et du commerce	1998-1999	110 000	110 000	110 000	PNUD	Achevé en 1999; services consultatifs complémentaires fournis en 2000.

Programme/projet (les projets partiellement financés ou qui ne le sont pas sont indiqués en italiques)	Contrepartie palestinienne	Durée	Financement (dollars É.-U. – non compris les services administratifs et opérationnels)			Source de financement	État d'avancement
			Budget total	Engagements	Dépenses		
<i>TFL3: Renforcement de l'efficacité commerciale: Pôle commercial palestinien de Ramallah</i>	Ministère de l'économie et du commerce	1999-2000	170 000	60 000 30 000	60 000 30 000	Italie PNUD	Pôle commercial opérationnel en 2000; activités de suivi concernant Gaza non financées.
<i>TFL4: Coopération sous-régionale de l'AP avec l'Égypte et la Jordanie: PHASE II</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2001-2002	102 000	-	-	-	Proposition de projet complémentaire; financement recherché.
<i>TFL5: Capacités administratives et institutionnelles du port de Gaza; aspects juridiques; TRAINMAR.</i>	Autorité portuaire de Gaza	2001-2002	82 000	-	2 000	CNUCED	Proposition de mission sur place approuvée; programme de formation à l'examen. Financement recherché.
TFL6: Préparatifs concernant SYDONIA – Phase I	Ministère des finances	2001	385 000	385 000	-	Conseil économique palestinien pour le développement et la reconstruction (PECDAR)/ Fonds fiduciaires d'assistance technique (TATF)	Descriptif du projet concernant la phase préliminaire approuvé; financement trouvé.
<i>TLF7: Mise en valeur des ressources humaines: TRAINFORTRADE</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2002	-	-	40 000	PNUD	Activités initiales en 1998; évaluation des besoins complémentaires en attente.
<i>TFL8: Préparatifs concernant SYDONIA – Phases II et III.</i>	Ministère des finances	2002-2003	-	-	-	-	Installation complète à programmer et chiffrer au titre de la phase I; financement recherché.
<b>FINANCEMENT ET DÉVELOPPEMENT</b>							
FD1: Renforcement des capacités de gestion et d'analyse financière de la dette	Ministère des finances	2000-2001	531 000	531 000	20 000	Norvège	Descriptif du projet signé, ressources allouées fin 2000; lancement retardé.

Programme/projet (les projets partiellement financés ou qui ne le sont pas sont indiqués en italiques)	Contrepartie palestinienne	Durée	Financement (dollars É.-U. – non compris les services administratifs et opérationnels)			Source de financement	État d'avancement
			Budget total	Engagements	Dépenses		
<i>FD2: Renforcement des capacités du secteur national des assurances</i>	Ministère des finances	2001	150 000	-	-	-	Services consultatifs en 1997; nouvelle mission d'évaluation et actualisation de la proposition de projet imminentes.
<i>FD3: Cadre de simulation de la situation macroéconomique palestinienne</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2000-2001	50 000	-	-	-	Services consultatifs et atelier de formation de groupe; financement recherché.
<b>INVESTISSEMENT, ENTREPRISE ET CONCURRENCE</b>							
<i>IEC1: Études de faisabilité pour la zone industrielle de Naplouse</i>	Ministère de l'industrie	1997-1999	260 000	260 000	230 000	PNUD	Achevé en 1999.
<i>IEC2: Appui au développement des petites et moyennes entreprises (EMPRETEC)</i>	Palestinian Banking Corporation	2001-2002	300 000	300 000	-	Italie	Descriptif de projet approuvé; lancement des activités repoussé à 2001.
<i>IEC3: Politiques de promotion des investissements</i>	Ministère de l'économie et du commerce	1998-2000	40 000	-	10 000	PNUD	Participation d'experts de l'AP à des colloques régionaux; nouveaux services consultatifs en attente.
<i>IEC4: Politique palestinienne de concurrence</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2001-2002	-	-	-	-	Mission d'évaluation reportée.
<b>ASSISTANCE TECHNIQUE D'URGENCE AU SECTEUR PALESTINIEN DU COMMERCE (AVEC LE CCI/CNUCED/OMC)</b>							
<i>Neuf projets d'assistance technique dans trois domaines: infrastructure/logistique du commerce; diversification des marchés et mesures d'appui aux échanges; et politique commerciale</i>	Ministère de l'économie et du commerce	2001-2002	405 000	15 000 10 000	- -	CNUCED	Demande CNUCED/CCI de financement aux donateurs, janvier 2001. Allocation de ressources (budget ordinaire et Fonds d'affectation spéciale de la CNUCED) à trois projets prioritaires.
Total: 21 projets	Six contreparties palestiniennes		3 008 000	1 944 000	653 000		

Notes

<sup>1</sup> Conformément aux résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, l'expression «territoire palestinien occupé» utilisée dans le présent rapport s'entend de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est (par souci de concision, l'expression «le territoire palestinien» est également utilisée); le terme «Palestine» employé dans le présent rapport fait référence à l'Organisation de libération de la Palestine, qui a établi l'Autorité palestinienne à la suite des Accords de paix de 1993-1994 avec Israël. Sauf indication contraire, les données sur l'économie palestinienne qui figurent dans le rapport concernent la bande de Gaza et la Cisjordanie, mais pas Jérusalem-Est.

<sup>2</sup> Palestinian Economic Policy Research Institute-MAS, *MAS Economic Monitor*, n° 7, 2000.

<sup>3</sup> Les précédentes observations de la CNUCED faites à diverses étapes du développement de l'économie palestinienne pourraient très bien s'appliquer à la crise de 2000-2001. Il y a 10 ans, dans son rapport au Conseil du commerce et du développement sur les incidences de la crise du Golfe, le secrétariat de la CNUCED avait identifié les facteurs qui ont entravé ces 10 dernières années les efforts palestiniens et internationaux déployés pour stimuler la croissance et le développement. Voir CNUCED, «Évolution récente de la situation économique dans le territoire palestinien occupé» (TD/B/1305), Genève, 1991, par. i, ii, 64.

<sup>4</sup> Ainsi que le secrétariat en a rendu compte dans ses rapports au Conseil du commerce et du développement depuis 1994.

<sup>5</sup> Les sociétés nouvellement enregistrées se caractérisent par un faible investissement en capitaux et un taux d'embauche modeste; les petites entreprises privées représentent plus de la moitié des sociétés nouvellement enregistrées. La valeur totale des projets d'investissement approuvés par l'Autorité palestinienne s'élevait à 298 millions de dollars en 1999. Une fois achevés, ils auront permis de créer environ 3 000 emplois. *Rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés (UNSCO)*, Gaza, printemps 2000.

<sup>6</sup> L'augmentation de la part de l'industrie dans le PIB est due en partie à une révision à la hausse par le Bureau central de statistique palestinien (PCBS) des estimations concernant la contribution de l'industrie après 1994, par rapport aux données israéliennes pour la période d'avant 1994.

<sup>7</sup> Voir CNUCED, «Prospects for sustained development of the Palestinian economy: strategies and policies for reconstruction and development» (UNCTAD/ECDC/SEU/12), Genève, 21 août 1996.

<sup>8</sup> En 1999, le revenu net des facteurs représentait 20 % du PIB, soit un peu moins qu'en 1993 (22 %). Outre qu'elle accroît la vulnérabilité de l'économie aux chocs extérieurs, la modeste contribution des sources nationales à la croissance du revenu national aggrave l'absence d'articulation entre, d'une part, les sources de revenus et l'utilisation de ces revenus, et, d'autre part, l'offre et la demande de biens et services. Voir CNUCED, «Prospects for sustained development of the Palestinian economy in the West Bank and Gaza Strip, 1990-2010: a quantitative framework» (UNCTAD/ECDC/SEU/6), Genève, 11 novembre 1994.

<sup>9</sup> Dont des coentreprises à capitaux publics et privés, bénéficiant de certains monopoles d'importation, de contrats de concession ou d'exclusivité, ainsi que de contrats commerciaux lucratifs à court terme.

<sup>10</sup> Par exemple, l'Accord intérimaire d'association avec l'Union européenne fixe pour les Palestiniens des contingents limités qui sont bien inférieurs au potentiel d'exportation, surtout en ce qui concerne les produits agricoles. Voir le rapport du Ministère des finances de l'Autorité palestinienne sur les pertes totales dans les territoires palestiniens depuis le début de l'Intifada d'Al-Aqsa, 28 septembre 2000-15 avril 2001, Gaza, avril 2001 (en arabe).

<sup>11</sup> En 1998, on avait dénombré 14,5 jours de bouclage, soit une perte de 5,2 % de journées de travail, par rapport à une perte de 20,5 % en 1997. Voir «Economic and Social Conditions in the West Bank and the Gaza Strip», rapport du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés, printemps 1999, Gaza.

<sup>12</sup> Le Protocole relatif aux relations économiques signé en 1994 par Israël et la Palestine «établit l'accord contractuel qui régit les relations économiques entre les deux parties et s'applique à la Cisjordanie et à la bande de Gaza durant la période intérimaire» (art. I.1).

<sup>13</sup> Ministère des finances de l'Autorité palestinienne, Gaza, avril 2001, op. cit.

<sup>14</sup> Les expéditions de ciment jordanien vers le territoire sont passées de 75 000 tonnes à environ 20 000 tonnes par mois depuis novembre 2000, tandis que les approvisionnements en énergie et en combustibles étaient suspendus pendant une semaine en février et en juin 2001. Centre palestinien des droits de l'homme, «Closure Update», n° 29, Gaza, 16 décembre 2000.

<sup>15</sup> L'Autorité palestinienne a publié de nombreuses estimations sectorielles et globales des pertes économiques pour différentes périodes de référence, fondées sur diverses méthodologies. Les estimations les plus basses, établies à partir d'une enquête réalisée par le Bureau central de statistique palestinien, semblent être les plus crédibles.

<sup>16</sup> Bureau central de statistique palestinien «Direct losses of the Palestinian economy due to the Israeli siege», décembre 2000, et Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés, «The impact on the Palestinian economy of confrontations, mobility restrictions and border closure, 1 October-31 January 2001», Gaza, février 2001. D'après certaines sources, les pertes totales seraient bien supérieures au chiffre mentionné. Voir Autorité palestinienne, Ministère des finances, Gaza, avril 2001, op. cit.

<sup>17</sup> Coordonnateur spécial des Nations Unies, Gaza, février 2001, op. cit.

<sup>18</sup> Voir *ibid.* et Banque mondiale, «The impact of prolonged closure on Palestinian poverty», Gaza, 1<sup>er</sup> novembre 2000.

<sup>19</sup> Voir Bureau central de statistique palestinien, «Impact of Israeli measures on the economic conditions of Palestinian households», avril 2001.

<sup>20</sup> *Al-Hayat-al-Jadidah*, 30 mars 2001, Jérusalem (en arabe), et Organisation de libération de la Palestine (OLP), «Crisis in faith», deuxième rapport à la Commission d'enquête de Sharm El-Sheikh, 30 décembre 2000.

<sup>21</sup> Banque mondiale, «La Banque mondiale verse une subvention de 12 millions de dollars en réponse à la crise économique actuelle en Cisjordanie et dans la bande de Gaza», communiqué de presse, Washington D.C., 6 décembre 2000; Bureau de représentation de la Commission européenne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, «La Commission autorise un versement spécial à l'Autorité palestinienne», communiqué de presse, Jérusalem, 8 novembre 2000; *Al-Quds*, «La Ligue arabe s'engage à verser un montant de 240 millions de dollars d'aide d'urgence à l'Autorité palestinienne», Jérusalem, 29 mars 2001 (en arabe); et *Al Sharq al Awsat*, «Rapport sur les contributions versées par des pays donateurs arabes au Fonds d'affectation spéciale de l'Intifada Al-Aqsa», Londres, 12 avril 2001 (en arabe).

<sup>22</sup> Début 2001, le Ministère de l'économie et du commerce de l'Autorité palestinienne estimait qu'il faudrait de deux à trois ans pour que l'économie retrouve son niveau d'avant juillet 2000; d'après *Al-Quds Al-Arabi*, Londres, 25 janvier 2001 (en arabe).

<sup>23</sup> *Haaretz*, décembre 2001.

<sup>24</sup> Les agriculteurs palestiniens n'ont pas pu récolter leurs fraises lors de la précédente saison de récolte, et les exportations n'ont pas dépassé 850 tonnes sur les 2 000 tonnes prévues à destination des marchés extérieurs; dans «Closure Update», n° 33, Gaza, 22 février 2001, Centre palestinien pour les droits de l'homme.

<sup>25</sup> Ministère des finances de l'Autorité palestinienne, Gaza, avril 2001, op. cit.

<sup>26</sup> Autorité palestinienne et Fonds monétaire international «West Bank and Gaza economic policy framework – progress report», 31 mai 2000, p. 4.

<sup>27</sup> CNUCED, «Économie palestinienne: bilan de la période intérimaire et perspectives» (UNCTAD/GDS/APP/1), Genève, 19 janvier 2001, p. 35.

<sup>28</sup> CNUCED, «Prospects for sustained development of the Palestinian economy: macroeconomic simulation framework (MSF)» (UNCTAD/GDS/APP/3). (À paraître)

-----